

Motion sur l'évaluation d'entrée en sixième

En novembre 2017, tous les élèves de sixième sont censés passer des évaluations diagnostiques dans deux disciplines, français et mathématiques. Les deux épreuves, de 50 minutes chacune, auront lieu sur support numérique. L'objectif annoncé de ces évaluations est un diagnostic du niveau de l'élève à l'entrée en sixième, diagnostic qui fera l'objet d'un bilan devant l'élève et ses parents. La procédure prévoit que les résultats soient également transmis à l'inspection de l'éducation nationale.

Le gouvernement prétend que ces évaluations permettront aux enseignants de mieux identifier les difficultés des élèves et d'apporter ainsi une remédiation appropriée. Or, ces évaluations n'ont pas fait l'objet d'une concertation avec les enseignants, ni dans leur conception, ni dans leur mise en œuvre. En effet, le contenu des évaluations n'est, à ce jour, toujours pas connu des équipes. De plus, les compétences visées par ces évaluations restent extrêmement larges, et ne permettent pas d'apporter une information claire aux enseignants.

L'arrivée au collège est pour tous les élèves de sixième une étape importante, synonyme de changement dans leur scolarité. Inconnues des enseignants, mal expliquées aux élèves et aux familles, ces évaluations risquent d'être une source d'angoisse supplémentaire. Par ailleurs, des évaluations diagnostiques sont déjà pratiquées au sein du collège, dans des conditions tout à fait différentes : choisies et organisées par les enseignants, leurs résultats sont réservés au travail pédagogique interne et donnent lieu à une remédiation adaptée dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

Sur la base de ces évaluations, des indicateurs de valeur ajoutée pour le collège (IVAC) pourraient être calculés, comme il en existe déjà pour le lycée (IVAL). Ces indicateurs de performance permettent de classer les établissements et d'évaluer le travail des enseignants. Dès lors, nous craignons que la publication des IVAC mette en concurrence les établissements et qu'elle ait des conséquences négatives sur le recrutement des personnels des collèges.

En conséquence, **les enseignant.e.s ont décidé à l'unanimité, à l'occasion d'une assemblée générale tenue le jeudi 5 octobre dernier, de ne pas faire passer ces évaluations aux élèves de sixième.**

*Les personnels d'enseignement et d'éducation et les parents d'élèves du collège Henri Barbusse
Saint-Denis (93)*